

Pétrole et gaz du Canada—Loi

M. Crosbie: Quelle est l'incidence, monsieur l'Orateur, de ce projet de loi sur l'économie de marché dans le secteur privé? J'explique de quelle façon, en vertu de ce projet de loi et des autres qui en découleront, le gouvernement cherche à amasser et à centraliser les pouvoirs, aux dépens des provinces, du secteur privé et des Canadiens. Voilà à quoi réussit ce projet de loi. J'ai exposé trois raisons pour lesquelles mon parti et moi-même nous y opposons et pourquoi nous comptons en entraver l'adoption ainsi que celle de toute mesure législative connexe, et cela jusqu'à la dernière minute.

Même si ces trois raisons sont des plus convaincantes, il en existe néanmoins une quatrième. A la page 1, à l'article 2 du projet de loi, on lit ceci:

«terres du Canada» Les terres qui appartiennent à Sa Majesté du chef du Canada...

Et qu'entend-t-on par là? Je poursuis:

b) soit dans les zones sous-marines adjacentes à la côte canadienne s'étendant au prolongement naturel...

En d'autres mots, d'après ce projet de loi, toute la région au large de la côte est du Canada fait partie des terres domaniales, c'est-à-dire qu'elle appartient au gouvernement du Canada. Or j'affirme qu'il n'en est rien.

M. Peterson: Pourquoi ne pas nous poursuivre devant les tribunaux?

M. Crosbie: Si les députés d'en face comptent sur le projet Hibernia, sur une bouffée de gaz dans le Labrador ou à Terre-Neuve ou sur une goutte de pétrole dans cette région, alors que le gouvernement prétend compter la région comme étant partie des terres du Canada, qu'ils y réfléchissent plus sérieusement, car les habitants de Terre-Neuve et du Labrador n'abandonneront pas si facilement leur unique chance d'atteindre à l'autarcie économique, non. Jamais!

Le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador ne cédera ni ne pliera à ce propos. Il se montrera tout à fait inflexible. Nous ne nous sommes pas joints à la Confédération en 1949 aux termes d'une union qui stipulait que les ressources devaient être laissées à la province pour qu'elle puisse ensuite les remettre au gouvernement fédéral, quelle que soit la décision des tribunaux. Nous ne nous soucions pas de ce que peuvent dire les tribunaux. La Cour suprême du Canada peut déclarer que pour quelque raison d'ordre technique ou juridique, cette ressource appartient au gouvernement fédéral; même si la province est propriétaire de ses ressources souterraines, ses ressources sous-marines appartiennent au gouvernement fédéral pour quelque raison d'ordre technique, juridique ou mesquine. Cela ne résoudra pas du tout la question. Il ne s'agit pas d'une question de droit mais d'une question de justice, de ce qui est juste et convenable et du fait que le Canada est une confédération.

Si les provinces n'ont pas de ressources, elles n'ont rien. C'est pourquoi nous devons nous opposer à ce bill, parce que c'est une tentative pour s'emparer des ressources de l'Alberta, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique. J'ai un rapport de la maison Ralph Hedlin Associates. C'est un travail de première valeur et j'aimerais en citer des passages.

On y dit que «Le centre commercial n'a jamais voulu nuire à l'Ouest; il a seulement voulu, de façon trop humaine, maximiser ses intérêts, mais l'Ouest en a subi les conséquences». Ce bill tente de reprendre les ressources que l'Alberta et l'Ouest ont obtenues de haute lutte en 1930. Je ne puis comprendre

que les députés d'en face soient aussi aveugles. Ils ne l'ont pas été quand il a été question du Québec. Ils semblent être arrivés à comprendre à propos du Québec que la minorité canadienne-française qui s'y trouve...

Une voix: La majorité.

M. Crosbie: ... une minorité au Canada mais une majorité au Québec. Les Québécois pensaient qu'ils seraient toujours soumis à la tyrannie de la majorité anglophone du Canada et qu'on ne respecterait pas leurs intérêts. C'est ce qui se passe au Québec depuis quarante ans. Le problème a été vraisemblablement réglé, en grande partie ces dernières années, quand le gouvernement a fini par comprendre qu'il y avait un problème. Maintenant, je ne crois pas que la minorité canadienne-française du Canada craigne d'être soumise à la tyrannie de la majorité anglophone.

Le gouvernement ne se rend pas compte qu'il y a une minorité dans l'Ouest et une minorité dans l'Est qui craignent de subir à perpétuité la tyrannie de la majorité du centre. Cette crainte n'est pas d'une autre nature que la crainte des francophones du Québec. Au moment même où la population de l'Ouest pense que son tour est enfin venu, elle voit le Canada central, mobilisé par une manœuvre d'égoïsme politique de la pire espèce, manœuvre du parti libéral canadien passé maître dans l'égoïsme politique, le Canada central donc a fait élire ce parti libéral qui par des appels aux bas instincts l'avait sollicité de le remettre au pouvoir pour empêcher l'Ouest de prendre sa juste place dans la Confédération et de recevoir la juste contre-valeur de ses ressources.

Tant que les gouvernementaux n'auront pas compris que rien ne va et que rien n'avance avec cette sorte de politique aveugle, nous risquons le pire. Nous allons combattre le gouvernement de toute la force dont nous sommes capables, à la Chambre des communes et sur toutes les tribunes du pays, depuis Saint-Jean jusqu'à Vancouver. Qu'est-ce que le premier ministre a dit pendant la campagne électorale? Il n'a pas eu à dire grand-chose. Il a eu la chance d'être porté au bon moment par un retour de vague. Deux ou trois mois plus tard les résultats auraient été tout différents. Simplement, il a eu la chance de tomber au bon moment.

M. Peterson: L'électorat n'est pas responsable de vos fautes.

M. Crosbie: La prochaine fois le député n'aura même pas la chance de se faire voir de l'électorat, parce qu'il est déjà dégoûté d'un gouvernement qui a fait des pieds et des mains pour arriver au pouvoir mais qui depuis ne fait rien pour justifier son mandat. Le premier ministre a dit à Sudbury, en Ontario, le 2 février 1980, que les libéraux ne chercheraient pas à monter les provinces les unes contre les autres, qu'ils négocieraient posément avec les provinces et qu'ils feraient adopter un prix. Voilà ce que le premier ministre a cherché à faire croire à l'électorat. Mais depuis lors il ne fait que monter les provinces les unes contre les autres. Voilà en quoi consiste toute sa politique.

Notre politique à nous, en matière de droits miniers sous-marins, elle était exposée dans la lettre du 14 septembre 1979 que le premier ministre Clark adressait au premier ministre de Terre-Neuve, M. Peckford. Cette lettre énonçait quatre principes, dont les deux suivants: d'abord que la province de Terre-Neuve pouvait se voir reconnaître la propriété des ressources minérales du plateau continental, dans la mesure où ces droits étaient canadiens, et ensuite que cette propriété et la compé-